

## ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Dans le cadre de ses missions, la CERC BFC publie trimestriellement une note de conjoncture de la filière Construction, établie à partir de données collectées auprès de différents ministères, des organisations professionnelles, de l'INSEE et des enquêtes du réseau des CERC. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données étant antérieures et la plupart des enquêtes en pause.

La CERC BFC est néanmoins mobilisée et poursuit ses missions et adapte ses outils à cette période historique. En lieu et place des notes de conjonctures habituelles, nous proposons ce format Flash, synthétisant les informations économiques connues à l'heure actuelle. Cette note sera actualisée périodiquement en fonction de l'évolution de la crise.

### Fonctionnement actuel de la filière :

La filière construction subit un coup d'arrêt inédit depuis le 16 mars. Le 9 avril, l'INSEE estime à **88% l'activité perdue** pendant le confinement dans le secteur de la Construction. Les modalités de redémarrage de l'activité en accord avec les mesures sanitaires ont commencé à être mises en place avec la publication le 2 avril d'un guide de l'OPPBTP pour garantir la sécurité et la santé des salariés sur les chantiers.



#### Bâtiment

Selon l'enquête FFB (26-30 mars), 89 % des entreprises de la région ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers depuis la mise en place du confinement. Incidemment, **62,5% des entreprises se déclarent fermées**, un taux inférieur à la moyenne nationale (69%). En combinant entreprises totalement fermées et entreprises ayant des chantiers arrêtés, la FFB estime que l'activité est **arrêtée à 85% en région**.



#### Travaux Publics

Au 10 avril, **61% des entreprises de TP régionales** étaient encore à l'arrêt selon l'enquête de la FNTP (8-16 avril), contre 80% lors de l'enquête précédente du 26 mars. **62% des entreprises fermées** envisagent une **reprise d'activité** d'ici la fin avril. Le frein principal à la reprise d'activité est le **manque d'EPI** (équipements de protection individuels) tandis que l'indisponibilité du personnel semble moins problématique pour les entreprises.



#### Industrie des matériaux

Selon l'enquête sur la reprise d'activité de l'UNICEM du 7 avril 2020, seuls **36% des entreprises étaient totalement fermées** suite aux mesures sanitaires. La majorité des entreprises encore ouvertes voient cependant leur activité fortement réduite en raison d'une baisse très importante de la demande. Les stocks existants suffisant à satisfaire la faible demande, de nombreuses **unités de productions sont à l'arrêt**.

## Etat des lieux sur l'emploi :



Le recours au chômage partiel est d'une ampleur inédite tous secteurs confondus et la Construction fait partie des secteurs les plus touchés en représentant 12,4% des salariés touchés par cette procédure. Ainsi, **1 077 000 salariés** étaient concernés au 14 avril 2020 dans le secteur de la construction en France selon la DARES.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 327 000 salariés concernés par le chômage partiel tous secteurs confondus. En appliquant le ratio national, on peut estimer à environ 42 000 le nombre de salariés concernés dans la Construction en région

Selon l'enquête de la FFB (26-30 mars), **73 % des entreprises de Bâtiment** de la région avaient déposé une demande pour tout ou partie des leurs salariés

## Appel aux dispositifs de soutiens publics :



### Prêts garantis par l'État (État, BPI, banques)

Suite à l'annonce du président de la République le 16 mars, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la Fédération bancaire française ont lancé avec Bpifrance un dispositif permettant à l'État de garantir 300 milliards d'euros de prêts. Ce dispositif permet aux entreprises de moins de 5 000 salariés de bénéficier d'un emprunt garanti par l'État à hauteur de 25% du chiffre d'affaires 2019 pour soutenir leur trésorerie.

21 000 entreprises ont fait une demande au 31 mars pour un montant moyen de 135 000 euros. Le 14 avril, 150 000 entreprises avaient obtenu un accord en vue d'obtenir un prêt pour un montant global de 22 milliards d'euros.

### Chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle est réformé afin de couvrir 100% des indemnités versées aux salariés par les entreprises, dans la limite de 4,5 SMIC. L'afflux de demandes au début du confinement a empêché un traitement efficace de celles-ci. Le ministère du Travail a décidé d'accorder aux entreprises un délai de 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif pour ne pas pénaliser les entreprises.

## Prévision de l'impact économique :



### Tendance macro-économique

Le 26 mars, l'INSEE proposait une première estimation de la perte d'activité instantanée de l'ordre d'un tiers en raison des mesures sanitaires tous secteurs confondus. Cette estimation a été affinée le 9 avril 2020 à 36%.

Après les annonces du Président de la République le 13 avril améliorant la visibilité quant au calendrier du confinement, le ministère de l'Économie annonce se baser sur un taux de croissance de -8% pour son projet de loi de finances rectificatif. Cette estimation doit cependant être prise avec prudence en raison de l'incertitude persistante sur les effets indirects de la crise tant sur l'offre (appareil de production) que sur la demande (privée et publique).

## Prévision de l'impact économique (suite) :



### Logements et locaux neufs

Les mises en chantier programmées initialement programmées à la fin du premier trimestre et au début du second trimestre 2020 vont se voir décalées en raison des mesures sanitaires strictes et de l'arrêt quasi-total de l'activité.

Les effets de cette crise sanitaires risquent de se prolonger bien après le confinement jusqu'en fin d'année et potentiellement jusqu'en 2021 en raison de **l'arrêt des autorisations d'urbanisme** jusqu'au 24 mai (ordonnance du 15 avril).

A minima, l'impact économique sur la Construction neuve sera la résultante de deux mois à l'activité extrêmement réduite et d'une baisse des mises en chantier en fin d'année.



### Entretien-rénovation

Après une année 2019 en légère croissance (+0,6% en volume par rapport à 2018), l'année 2020 démarrerait sous de bonnes augures (carnets de commandes conséquents avec en moyenne 15 semaines d'activité assurée).

Le retard accumulé pendant la période où les mesures sanitaires étaient les plus strictes constitue les effets directs de cette crise. **Le niveau de demande après-crise** reste à définir mais devrait fatalement pâtir des arbitrages financiers tant pour les ménages que pour les acteurs publics. La pérennisation des aides à la rénovation énergétique n'en est que plus nécessaire pour maintenir l'activité d'entretien-rénovation.



### Travaux Publics

Les Travaux Publics dépendant à 65% de la commande publique en région, le report du second tour des élections municipales et par conséquent des élections intercommunales aura un impact majeur sur l'activité. Cette période de crise implique un report des plans pluriannuels d'investissement des collectivités territoriales auquel vient s'ajouter le retard accumulé pendant le confinement.

Un creux d'activité est à craindre entre la fin des travaux engagés et la reprise des PPI. Seuls 6% des entreprises consultées par la FNTF pensent pouvoir rattraper la perte de chiffre d'affaires en mars et avril d'ici la fin de l'année.

Sources utilisées dans ce document :

- FFB - Enquête sur l'impact du Covid-19 (26-30 mars)
- FNTF Enquête sur les conséquences de l'épidémie du coronavirus sur l'activité des TP
- UNICEM - Enquête sur la reprise d'activité (7 avril 2020)
- DARES - Situation sur le marché du travail au 14 avril 2020
- INSEE - Note de conjoncture du 9 avril 2020

Avec le concours de nos membres :

